

SD/1232



VILLE DE NOUMEA

ARRÊTÉ N° 2024/641

Accusé de réception en préfecture  
988-200012508-20240223-2024-641-AR  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024

**PORTANT OUVERTURE DE PROMOTIONS PROFESSIONNELLES POUR L'ACCES AUX CADRES D'EMPLOIS DES PERSONNELS DES COMMUNES DE NOUVELLE-CALEDONIE ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS**

Le Maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n°2021-8 du 2 décembre 2021 portant diverses mesures relatives à l'accès aux corps et cadres d'emplois des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n°202 du 27 décembre 2021 prise en application de la loi n°2021-8 du 2 décembre 2021 portant diverses mesures relatives à l'accès aux corps et cadres d'emplois des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1/**

Des promotions professionnelles sont ouvertes à compter du 2 septembre 2024 pour l'accès aux cadres d'emplois des personnels des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics suivants :

Filière	Cadres d'emplois	Catégorie
Administrative	Attaché	A
	Rédacteur	B
	Adjoint administratif	C
Technique	Ingénieur 1 <sup>er</sup> grade	A
	Technicien 1 <sup>er</sup> grade	B

**ARTICLE 2/**

Le présent arrêté sera enregistré, transmis au Commissaire délégué de la République pour la province Sud, publié au *Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie* et par voie électronique.

NOUMEA, LE 23 FEV. 2024

Le Maire et par délégation  
le Secrétaire Général

Louis GAUTHE

**DESTINATAIRES :**

Subdivision Administrative Sud (SAS)..... 1  
DRHFPNC/SSR..... 1  
JONC..... 1  
Mise en ligne..... 1